

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION
FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE –

Règle 18ter.2)

I. Office qui envoie la déclaration: SERVICE FÉDÉRAL POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LES BREVETS ET LES MARQUES (ROSPATENT) 30-1, Berejkovskaya nab., 125993, Moscou, G-59, GSP-3, Fédération de Russie Télécopie: (495) 243-3337 / téléphone: (495) 240-33-39
II. Numéro de l'enregistrement international: 1176482
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): PANArt Hangbau AG
IV. Reproduction de la marque: <h1 style="text-align: center;">GUBAL</h1>
V. Protection pour les produits et/ou services suivants (règle 18ter.2)ii): Cl. 15: "Idiophones et instruments de musique." Cl. 41: "Divertissement et activités culturelles; représentations données par des musiciens et artistes en tant que services de divertissement; concerts en tant que services de divertissement; services dans le domaine de l'édition; services de publication de divertissement multimédia, audio et vidéo numérique; publication de produits imprimés à des fins de divertissement et d'enseignement; mise à disposition de services de divertissement sous forme de représentations musicales en direct ou musique enregistrée; mise à disposition de divertissement par le biais de films, de la télévision et de vidéos musicales via un site Web interactif; mise à disposition d'informations en relation avec l'éducation, le divertissement et les activités culturelles, y compris par voie électronique; divertissement fourni par le biais d'un réseau mondial de communication; production d'enregistrements sonores, musicaux et vidéo."
VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:



Directrice générale par intérim

Mme. Liubov Kiriya

VII. Date: **24/04/2015**